



*Association EDATET
entraide et défense des acteurs des
télécommunications exposés aux toxiques*

Assemblée générale du 15 Décembre 2017

Présents : 12 présents.

Ordre du jour :

1. Rapport d'activité et moral.
2. Renouvellement et renfort du bureau ou CA.
3. Bilan de trésorerie.
4. Renouvellement des cotisations, et renforcement des effectifs.
5. Orientation.
6. Avancement des dossiers individuels.
7. Sortie de la bande dessinée de Clotilde de Gastines.
8. Compte rendu de l'assemblée générale de l'association « Henri Pèzerat »
9. Questions diverses.



Association EDATET
entraide et défense des acteurs des
télécommunications exposés aux toxiques

Rapport d'activité : Raymond Cubells

Je propose de commencer notre réunion par un chiffre qui est donné par Bernard Thibault dans son livre « La troisième guerre mondiale est sociale ». 2,3 millions de travailleurs décèdent chaque année du fait d'un accident ou d'une maladie liés au travail. Il existe ainsi plus de victimes dans le cadre du travail qu'il n'y en a dans tous les conflits et guerres réunies au cours d'une année.

Par ailleurs je pense qu'il faudrait prendre en compte dans la richesse du pays l'état de santé de la population. C'est un capital humain qu'il faut évaluer. On nous parle des banques, du PIB, du coût du travail. Vivre en bonne santé c'est la première richesse.

Dans les entreprises, les comités hygiène et sécurité et conditions de travail ont un rôle essentiel, même s'ils ne sont que consultatifs, ils peuvent actionner des procédures auprès de l'inspection du travail. La fusion des CHSCT et des CE, avec ce qui a été défini « inversion de la hiérarchie des normes » peut nous faire craindre les pires risques pour la santé au travail.

Je suis aussi inquiet sur la place consacrée à la santé par mon syndicat. C'est une véritable misère, quelque fois je trouve des articles sur le rôle des CHSCT, mais rien vraiment de concret. Les raisons sont multiples mais aussi un manque de volonté et de sensibilisation sur toute une chaîne structurelle de l'organisation.

Joëlle, et moi avec Franck et Yves, nous avons participé à l'AG de l'association H Pezerat. Nous avons rencontré des syndicalistes CGT et SUD qui s'occupent de la santé au travail dans leurs domaines. Etaient présents Me Lafforgue, avocat, des médecins et des chercheurs scientifiques. C'est la structure associative qui rassemble ceux qui veulent travailler ensemble sur un sujet.

Des groupes de travail « santé au travail » se mettent en place ici est là comme en Normandie ou le 93 etc. En Normandie, ils ont avancé sur le contenu des conteneurs maritimes qui sont déchargés et qui contiennent des produits de conservation toxiques.

Nous avons discuté du côté juridique. J'ai noté que plutôt que de saisir le tribunal pénal, il est peut-être plus efficace de saisir le tribunal civil. On parle d'un bâtiment de Nantes, le Tripode, qui contient les archives de l'état civil et qu'il faut décontaminer. De la société de traitement des objets électroniques de Belfort avec des menaces violentes envers les représentants syndicaux CGT. On a eu les témoignages de irradiés de Brest qui travaillent dans les sous-marins atomiques avec la bombe nucléaire.



*Association EDATET
entraide et défense des acteurs des
télécommunications exposés aux toxiques*

On a rencontré un collègue de la Poste qui a soulevé les risques dus aux toners d'imprimante dans les sacs postaux lorsqu'ils se crèvent.

Toutes ces rencontres nous montrent qu'il y a beaucoup à faire dans chaque domaine d'activité et que si on peut penser que les temps de Germinal sont passés, d'autres risques arrivent avec les progrès scientifiques et techniques dont on évalue mal les conséquences.

Pour l'activité propre de notre association, il y a eu un courrier de Franck qui s'est adressé au député André Chassaignes qui a aussitôt posé des questions au ministre concerné.

Lire les lettres.

« A l'attention de Monsieur CHASSAIGNE André »

Monsieur le député,

L'ASN a délivré à Orange, le 11 septembre 2015, une autorisation de détenir des parafoudres radioactifs à des fins non médicales, sous condition d'en faire le recensement, le tri, la dépose, ainsi que le stockage provisoire en zone contrôlée.

Cette autorisation intervient bien tardivement puisque ces parafoudres radioactifs ont été installés depuis les années 50. C'est plusieurs millions de ces dispositifs qui ont été utilisés et on estime qu'il en demeure encore un million sur le réseau. Les moyens de protection du personnel contre ce risque aurait dû être mis en place par les PTT, France Télécom et maintenant Orange, et pareil pour les mesures de protection de l'environnement totalement ignorées.

Nous avons actuellement la preuve que des lanceurs d'alerte ont régulièrement informé la Direction d'Orange ou les pouvoirs publics sur ce risque sans qu'aucune mesure n'ait été prise.

Notre enquête CHSCT réalisée sur les parafoudres radioactifs a démarré fin 2007 lorsque nos collègues de France Télécom et de la Poste, hébergés sur le même site technique propriété de France Télécom, ont développé des cancers dont certains entraînent la mort de 6 salariés du site.

Cette enquête, qui a duré plusieurs années et qui a été confiée à des personnalités reconnues dans le domaine de la santé au travail (GISOP 93, SECAFI) et de la radioactivité (CRIIRAD, IPHC), a montré qu'il avait existé ou qu'il persiste des risques pour la santé des agents lors de la manipulation de ces parafoudres. De plus, l'enquête de notre CHSCT a permis d'établir que les évaluations conduites par Orange mais aussi par l'IRSN souffraient de biais méthodologiques qui avaient eu pour effet d'atténuer considérablement le risque. Les courriers adressés à la direction d'Orange, à l'ASN et l'IRSN sont restés lettre morte.

L'autorisation récente de l'ASN vient confirmer ce que nous avons soutenu depuis plusieurs années. Demeure cependant la question de la santé des personnels qui ont manipulé ces dispositifs radioactifs pendant plusieurs années sans aucune précaution. De plus, nous nous interrogeons sur les conséquences environnementales de ces millions de parafoudres qui ont été jetées dans des poubelles ou abandonnées au



Association EDATET *entraide et défense des acteurs des* *télécommunications exposés aux toxiques*

piéd des poteaux. Nous tenons à préciser que depuis les années 70 la direction d'Orange a toujours soutenu qu'elle avait traité ces déchets radioactifs !

L'autre inquiétude concerne la sous-traitance. Si en Auvergne la situation est maîtrisée c'est que le plan de dépose de notre région est motivé par la mise en demeure de l'inspection du travail de la Haute-Loire, et de plus ce sont des équipes Orange qui réalisent la mission de retrait, avec les moyens nécessaires pour se protéger et le CHSCT partie prenante.

Il n'en est pas de même pour ce qui va se passer pour le reste de la France. L'entreprise qui est chargée de faire le recensement, le tri, et la dépose de ces parafoudres (certains sont en ampoules verres et cassent fréquemment lors de la dépose) est celle qui a le contrat pour faire le contrôle des poteaux téléphoniques (une grande majorité des boîtes de protection qui contiennent les parafoudres sont sur les poteaux, quelquefois certaines boîtes peuvent être sur les pignons des maisons).

Il n'est pas prévu dans le plan de dépose national que les intervenants de l'entreprise sous-traitante disposent des éléments indispensables à savoir, les fiches d'identifications des parafoudres, un compteur Geiger pour les parafoudres pas qualifiés, une dosimétrie extrémité et poitrine, des masques pour se protéger des bris de verre, des gants jetables, un suivi médical approprié.

Par ailleurs, il est prévu une seule zone de stockage par région ce qui semble irréaliste compte des contraintes liées au transport des radioéléments. A titre d'exemple nous disposons de 11 zones de stockage en Auvergne.

En somme, plusieurs millions de parafoudres radioactifs ont été utilisés ou sont encore en service sur le réseau d'Orange. Malgré plusieurs alertes la direction est restée sourde et a négligé les risques pour la santé du personnel ainsi que l'impact environnemental. Aucune mesure de recensement et de suivi médical de ces personnels n'a été mise en place. Les modalités de retrait des parafoudres résiduels soulèvent des inquiétudes sanitaires.

Franck Refouvelet

Secrétaire du CHSCT Unité Intervention Auvergne (03, 15, 43) Orange

ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire.

GIS COP 93: Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'origine professionnelle Seine Saint Denis.

CRIIRAD: Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité.

IPHC: Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (Université de Strasbourg).

IRSN: Institut de Radioprotection et de sûreté Nucléaire. »

André Chassaigne demande alors à Madame la Ministre si des mesures gouvernementales seront prises pour encadrer les manipulations des parafoudres téléphoniques radioactifs.



Association EDATET
entraide et défense des acteurs des
télécommunications exposés aux toxiques

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
4, place Jean-Antoine Pourtier
63890 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

Le 08 décembre 2016

Monsieur André CHASSAIGNE interroge Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer sur les modalités de démontage des parafoudres téléphoniques radioactifs.

Le 11 septembre 2015, l'agence de sécurité nucléaire a délivré au groupe Orange l'autorisation de détenir des parafoudres radioactifs. Nonobstant le caractère très tardif de cette autorisation, ces dispositifs étant installés par millions depuis les années 50, et le fait que des mesures de protection des personnels et de l'environnement auraient dues être prises bien avant, cette démarche doit être assortie de consignes très strictes.

En effet, si certains comités d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail ont mis en place, dans leur champ territorial de compétences, des procédures de démontage de ces parafoudres radioactifs, force est de constater que cela n'a pas été généralisé sur l'ensemble du territoire. Or, ces parafoudres sont disséminés sur la totalité du territoire, en grande majorité sur les poteaux téléphoniques. De plus, certains sont conditionnés dans des ampoules en verre qui cassent fréquemment lors de leur dépose. Ainsi, il est urgent que le groupe Orange mette en place un dispositif national visant à encadrer de manière stricte les manipulations de ces dispositifs, tant au niveau de leurs personnels que des personnels sous-traitants. Cela passe par des formations des personnels concernés et la fourniture d'équipements adéquats, équipements de protection individuelle relatifs à la radioactivité et des dosimètres. De plus, un suivi médical approprié doit être instauré. Une action rapide serait salutaire pour les personnels qui travaillent avec ces dispositifs, ignorant tout ou partie de leur dangerosité, tant au niveau personnel qu'environnemental.

La question a été retirée le 20/06/2017 (fin de mandat)

On a eu affaire aussi à la demande de reconnaissance de maladie professionnelle de Mr Lhotte, décédé. C'est son épouse qui effectue les démarches auprès de la commission de réforme. Dans un premier temps elle a mis en cause l'exposition aux ondes des téléphones portables. La demande a été rejetée, puis elle a obtenu de son médecin un nouveau certificat initial mettant en cause les parafoudres.

Elle m'a transmis des pièces du dossier et parmi elles j'ai eu le rapport d'expertise d'un médecin spécialiste qui m'a scandalisé. Orange S.A. est tombé au 36eme dessous en allant chercher un médecin qui ne figure pas parmi les médecins experts, ce qui a conduit à l'annulation de la commission de réforme. A chaque dossier nous avons eu affaire à ce genre d'experts qui n'en sont pas, qui affirment des énormités sans arguments. C'est toujours du temps de gagné pour l'employeur.

Je laisserai à Franck et Yves la parole pour l'affaire du stockage de parafoudres.



Association EDATET
entraide et défense des acteurs des
télécommunications exposés aux toxiques

J'ai relevé les statistiques sur la fréquentation du site, et j'ai trouvé sur internet le bilan social de Orange pour 2013, 2014, 2015. On peut trouver aussi celui de Bouygues, je n'ai rien trouvé se SFR et de Free.

332 - Nombre de salariés dont le dossier a fait l'objet d'une reconnaissance de maladie professionnelle	2013	2014	2015
Salariés dont la maladie professionnelle a été reconnue	91	98	78
04 Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant	0	2	0
015TER Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques suivantes et leurs sels	1	0	1
16 Affections cutanées ou affections des muqueuses provoquées par les goudrons de houille	0	0	1
30A Asbestose	0	1	0
30B Lésions pleurales bénignes	8	6	4
30BIS Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	9	5	9
30D Mésothéliome malin primitif de la plèvre	1	0	1
42 Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	0	1	1
57 Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	8	1	4
57A Affections périarticulaires Épaule	13	12	6
57B Affections périarticulaires Coude	9	11	11
57C Affections périarticulaires Poignet - Main et doigt	22	42	22
57D Affections périarticulaires Genou	1	1	0
69 Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, et outils	1	1	0
79 Lésions chroniques du ménisque	1	2	0
98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	3	3	5
99 Maladie Hors Tableau	14	10	1

BILAN SOCIAL publié par « ORANGE »



Association EDATET
entraide et défense des acteurs des
télécommunications exposés aux toxiques

Statistiques des visites du site EDATET.org.

Année 2017

Durée des visites	Visites: 1 261 - Moyenne: 105 s	Visites	Pourcentage
	0s-30s	1 130	89.6 %
	30s-2mn	46	3.6 %
	2mn-5mn	17	1.3 %
	5mn-15mn	34	2.6 %
	15mn-30mn	8	0.6 %
	30mn-1h	17	1.3 %
	1h+	9	0.7 %

Total	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
-------	-------------------------	---------	-------	------	-------------------

Année 2013

Total	354	488	1 814	5 107	2.83 G
-------	-----	-----	-------	-------	--------

Année 2014

Total	1 085	1 198	1 921	5 785	552.79 Mo
-------	-------	-------	-------	-------	--------------

Année 2015

Total	1 417	1 625	3 890	10 470	1.60 Go
-------	-------	-------	-------	--------	---------

Année 2016

Total	933	1 077	2 759	5 059	1.65 Go
-------	-----	-------	-------	-------	---------

Année 2017

Total	979	1 261	2 463	5 210	2.48 Go
-------	-----	-------	-------	-------	---------

Les visites du site ne sont pas énormes, mais il me semble qu'elles justifient qu'on le garde. C'est un bon outil plein de renseignements. Il faudrait ajouter la vidéo du reportage de FR3 Limousin qui est très démonstratif pour ne pas dire émouvant. Par contre le lien vers le site des blessés du Next ne fonctionne plus, mais celui vers le blog fonctionne.



Association EDATET *entraide et défense des acteurs des* *télécommunications exposés aux toxiques*

En conclusion, je pense que nous devons poursuivre notre petite activité, au moins pour le maintien du site et de sa mise à jour au fur et à mesure que les nouvelles arrivent. Coté Blog, je n'ai publié qu'un cri de colère qui est également publié sur le site Henri Pézerat, il est intitulé « les parafoudres de la colère ».

« Les parafoudres de la colère »

Depuis 2013 les agents des télécommunications s'activent pour l'élimination des parafoudres radioactifs présents sur le réseau téléphonique. Ils ont obtenu en CHSCT un plan d'élimination sur 8 ans et la constitution d'une mission nationale de suivi.

Une nouvelle expertise de la CRIIRAD justifie les craintes formulées et qui prennent une nouvelle dimension.

Nous devons constater la désinvolture voire l'irresponsabilité des acteurs qui doivent gérer ces sources radioactives.

En effet l'élimination des parafoudres a conduit à leur stockage dans des fûts en PVC étanches.

Les mesures effectuées par la CRIIRAD sur ces fûts indiquent une valeur de radioactivité de 2 millions de Bq par litre. La CRIIRAD déclare que « l'activité habituellement détectée dans un lieu non contaminé est inférieure à 2 Bq/l. »

Les recommandations de l'Agence de Sureté Nucléaire (ASN) ne correspondent pas à la réalité de la situation. Jusqu'à présent rien n'indiquait que ces parafoudres eux même n'étaient pas étanches et qu'ils pouvaient avoir des fuites de Radon 222 et de Tritium émis à partir du Raduim226 dont la demi-vie est de 1600 ans (mille six cents).

L'employeur Orange qui a la charge du réseau des télécommunications a décidé d'arrêter la « mission parafoudres ». Les salariés exposés demandent un suivi médical.

Ces sources radioactives deviennent encombrantes pour ceux qui les possèdent et elles sont dangereuses pour la population. Par méconnaissances ou négligence un certain nombre de ces éléments sont disséminés dans la nature.

Nous ne connaissons pas ni l'inventaire de la situation ni l'évaluation du risque qui font l'objet d'une quantité d'hypothèses certaines des plus fantaisistes.

Les préconisations s'avèrent insuffisantes. Tous les responsables de la gestion de ces parafoudres doivent prendre les mesures nécessaires pour leur totale élimination. C'est possible.

Depuis plus de 10 ans que ce dossier est ouvert, nous sommes exaspérés par la quantité de mauvaises volontés auxquelles nous nous heurtons après avoir gagné l'écoute de ceux qui s'entêtent dans la surdité. Ce n'est pas peu dire !

Le risque radioactif a été longtemps dissimulé aux personnels concernés et à la population.

Depuis longtemps les parafoudres avec des semi-conducteurs peuvent remplacer ces vieux parafoudres mais la loi sur les économies financières a imposé de négliger la santé des personnes.

Il restera encore à obtenir la reconnaissance de maladie professionnelle pour les personnels



Association EDATET *entraide et défense des acteurs des* *télécommunications exposés aux toxiques*

malades ou décédés, titulaires et sous-traitants, qui interviennent ou ayant intervenu sur le réseau

Le 28 avril sera la journée la Journée Mondiale de la Santé au Travail promulguée par l'OIT, (Organisation Internationale du Travail, agence de l'ONU).

Célébrée le 28 avril, la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail promeut la prévention des accidents et maladies professionnels dans le monde entier. Il s'agit d'une campagne de sensibilisation visant à centrer l'attention internationale sur l'ampleur du problème et à démontrer en quoi la promotion et la création d'une culture de la sécurité et de la santé peuvent contribuer à réduire le nombre de décès et de blessures d'origine professionnelle.

Nous n'acceptons pas de continuer à perdre la vie pour la gagner. »

L'association est un support de soutien à l'action de la commission parafoudres.

Sur les autres produits toxiques nous n'avons pas avancé en ce qui concerne le trichloréthylène, la créosote, les acides forts, etc. ne parlons pas de la poly-exposition

Pour l'amiante nous avons indiqué à Annie Thébaud Mony que des campagnes d'étiquetage ont été faites ou sont en cours. C'est comme ça qu'en me promenant à Montélimar j'ai vu des étiquettes amiante sur les armoires des SR au bord des trottoirs.

C'est le minimum qui doit être fait. On a évoqué aussi la destruction des archives du personnel au moins sur leurs parcours professionnels. La destruction de ces archives peut laisser penser que c'est une stratégie pour la nouvelle S.A. de se débarrasser d'un passé encombrant. Il semblerait que ce ne soit pas un cas isolé.

Avec tout ça, l'espérance de vie s'allonge, alors à quoi bon se faire du souci, on peut dormir tranquille, mais si on regarde de plus près, la vie s'allonge mais pas forcément en bonne santé. On aura de plus en plus besoin de se faire soigner au moment où on nous annonce la réduction des lits dans les hôpitaux.

<http://edatet.org/>

<http://edatet.canalblog.com>



Association EDATET

entraide et défense des acteurs des télécommunications exposés aux toxiques

Bilan de trésorerie : Charles Vissec :

4 - EDATET - COMPTE de GESTION GENERAL de l'exercice clos réalisé - N: 2016 et BUDGET PREVISIONNEL de l'exercice - N + 2									
Charges pour Opérations Courantes					Produits pour Opérations Courantes				
Lignes budgétaires et postes	présentation des comptes		Pour le vote du Budget Prévisionnel		Lignes budgétaires et postes	présentation des comptes		Pour le vote du Budget Prévisionnel	
	Exercice clos	Exercice clos réalisé	en cours	à voter		Exercice clos	Exercice clos réalisé	en cours	à voter
	Budget voté pour N	à approuver N	N + 1	N + 2		Budget voté N	à approuver N	N + 1	N + 2
	1-ianv-15 31-déc-15	1-ianv.-16 30-déc.-16	31-déc-16 30-déc-17	31-déc-17 30-déc-18		1-ianv-15 31-déc-15	1-ianv.-16 30-déc.-16	31-déc-16 30-déc-17	31-déc-17 30-déc-18
60 - Achats: matières et fournitures	0,00	10,00	15,00	0,00	74 - Subventions		0,00		
605 - Matériel					participation voyage AGH Pézerat				
6022 - autres: fournitures de bureau		10,00	15,00						
61 - Services Extérieurs	0,00	85,46	90,00	0,00	75 - Autres produits de gestion courante	0	497,55	0	0
613 - divers					756 - cotisations des adhérents		480,00		
6132 - locations immobilières (AGI)					758 - produits divers		17,55		
616 - primes d'assurances					7585 - Contribution volontaire				
6185 - frais de colloques, conférences, AG		85,46	90,00						
62 - Autres Services Extérieurs	482,00	534,75	612,00	0,00	78 - reprise sur provisions		989,34		
622 - rémunération de tiers et honoraires					789 - report des ressources non utilisées (N-1)		989,34		
623 - publicité, relations publiques									
6236 - catalogues, imprimés ..									
6237 - publications	26,00		28,00						
624 - transports									
625 - déplacements, missions et réceptions									
6251 - voyages et déplacements	350,00	443,82	500,00						
626 - frais postaux et télécoms									
6261 - frais pour liaison informatique ou spéciale	62,00	51,13	64,00						
6263 - frais acheminement PTT - affranchissement	20,00	14,10	20,00						
627 - services bancaires - frais de tenue de compte	24,00	25,70	27,00						
628 - divers: frais de reproduction									
63 - Impôts et Taxes et assimilés	0,00	0,00	0,00						
635 - autres impôts, taxes et versements									
6354 - droits d'enregistrement et de timbre									
65 - autres charges de gestion courante	50,00	50,00	55,00						
658 - charges diverses de gestion courante									
6586 - divers cotisation: "assos Henri Pézerat"	50,00	50,00	55,00						
66 - charges financières	0,00	0,00	0,00						
668 - autres charges:									
67 - charges exceptionnelles		50,00							
678 - autres charges: décès de D'Acunto		50,00							
sous total	532,00	730,21	772,00	0,00	sous total	0	1 486,89	0	0
Solde - excédent ou opérations de gestion courante		756,68	à reporter sur budget 2017		Solde - insuffisance ou opérations gestion courante				
Total (1)	532,00	1 486,89	772,00	0,00	Total (1)	0	1 486,89	0	0

Le rapport a été voté à l'unanimité.



Association EDATET *entraide et défense des acteurs des* *télécommunications exposés aux toxiques*

Appel à candidature pour le renouvellement du conseil d'administration, et du bureau

Pas de nouvelle candidature, le bureau est reconduit à l'unanimité.

Renouvellement des cotisations :

Le montant de la cotisation est fixé à 20 Euros pour 2018

Suivi des dossiers :

Plusieurs dossiers sont en cours,

Dossier de Jean Pierre Duport :

Suite à la reconnaissance de sa maladie professionnelle, Jean Pierre Duport s'est vu attribué un Taux d'IPP inférieur à 10%.

Or conformément au barème des pensions civiles et militaires ce taux ne donne pas lieu à une indemnisation étant donné qu'il est inférieur à 10 %: Jean Pierre ne percevra aucune indemnisation. En effet, dans la fonction publique, une rente d'Incapacité Permanente Partielle inférieure à 10 % ne donne pas lieu à une indemnisation, contrairement au régime général à un salarié qui a une rente d'Incapacité Permanente Partielle est indemnisé quel que soit le taux, soit sous forme de capital (taux inférieur à 10%) ou d'une rente viagère (taux supérieur ou égal à 10%)

Dossier de Mme Lottes :

La commission de réforme d'Orange a déclenché une expertise Médicale auprès du Docteur Annie Lepailleur, médecin à Saint Briec.

Ce médecin qui par ailleurs n'est pas agréé pour ce type d'expertise, refuse de transmettre le dossier médical d'expertise à Mme Lotthe. Et pour cause, il est vide !

Après la saisie de la CADA, Orange a été obligé de reconnaître sa mauvaise foi, et de transmettre l'intégralité du dossier.

Le stockage des parafoudres :

L'ASN a validé 33 sites de stockage de parafoudres, avec les risques qu'ils comportent.

L'inspectrice du travail lors d'une visite d'un site de stockage à Portes Les valence a constaté un certain nombre d'irrégularités. Absence du décompte exact du nombre d'éléments radioactifs ou pas, consignes de travail adaptées qui soit mentionnées, un contrôle et une mesure à l'ouverture des futs, une fiche de mesures mensuelle etc....

Yves Colombat a fait valoir son droit de retrait et une procédure de Danger grave et imminent a été déclenchée par le CHSCT. début décembre 2017 afin d'obtenir des mesures de radioactivité.

Ceci n'ayant pas été respecté, un deuxième DGI a été lancé en Mars.

Entre temps, la CRIIRAD, ayant été sollicitée, s'aperçoit que les sources radioactives sont fuyantes alors que l'autorisation de l'ASN ne concerne que les sources scellées.

De plus les mesures effectuées sont plus qu'inquiétantes ; (voir pièces jointes)

De son côté Yves Ledain demande une visite et un contrôle des lieux de stockage de Montpellier.

Les sites sont consignés, et la mission parafoudres arrêtée.



*Association EDATET
entraide et défense des acteurs des
télécommunications exposés aux toxiques*

A Porte les Valence, l'IRSN rejoint les conclusions de la CRIIRAD, mais refuse de venir lors d'une expertise du CHSCT. Véritas en fera de même.

Les fûts ont été évacués par DAHER et ont disparus dans la nature.

Sortie de la bande dessinée de Clotilde de Gastine dans la « revue dessinée »



Le N° 18 peut être commandée via le site de la revue dessinée : 17 Euros avec frais de transport